

intervenants aux niveaux municipal, provincial et fédéral ainsi qu'entre les secteurs privé et public.

Je suis heureux de pouvoir affirmer que nos consultations sont aujourd'hui plus larges que jamais.

Ainsi, toutes les provinces ont indiqué leur désir de contribuer à l'élaboration du Plan de promotion du commerce extérieur de la présente année; leurs efforts viennent ainsi s'ajouter à ceux des 18 ministères et organismes fédéraux qui participent déjà à cet important processus.

Le Plan comporte essentiellement trois volets : le partage de l'information commerciale et des renseignements sur les marchés étrangers; la coordination de nos priorités et plans commerciaux respectifs; et l'amélioration de nos partenariats avec le secteur privé.

Dans le contexte de la mondialisation des marchés, il devient de plus en plus impératif d'accroître le nombre de nos exportateurs et de mieux insérer nos entreprises dans l'économie internationale, tant sur le plan des exportations que des investissements et des transferts de technologies. Pour ce faire, il faut non seulement identifier les nouveaux marchés, mais aussi préparer, informer et appuyer nos entreprises par le biais des programmes et des services du réseau international du gouvernement du Canada et de ses partenaires.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Industrie Canada et le Bureau fédéral de développement régional (Québec) ont justement convenu, dans le cadre d'une entente signée au printemps dernier, de joindre leurs forces respectives et de coordonner leurs efforts afin de :

- promouvoir les programmes et services du gouvernement canadien en matière de développement des marchés internationaux auprès des entreprises, principalement les petites et moyennes entreprises (PME) manufacturières et de services de toutes les régions du Québec, et auprès de leurs regroupements et associations, et accroître l'accessibilité de ces mêmes programmes et services;
- maintenir un haut niveau de qualité dans la prestation des programmes et services en éliminant les chevauchements et en simplifiant les procédures pour les entreprises;
- présenter une approche mieux intégrée des activités visées au Québec et mieux coordonnée avec celles du gouvernement du Québec;
- améliorer et modifier, s'il y a lieu, les enveloppes budgétaires des programmes existants pour atteindre un plus